

LA QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITÉ

Comment concilier respect des droits reconnus par la Constitution et exigence de sécurité juridique ?

Depuis le 1^{er} mars 2010, chaque justiciable peut soulever devant toute juridiction, l'inconstitutionnalité d'une loi applicable au litige. Cette nouvelle procédure, la QPC, répond à une attente, met la France au diapason des autres pays européens, suscite espoirs et intérêt, mais aussi scepticisme, inquiétude, voire l'hostilité de certains. La QPC permet aux citoyens de faire valoir les droits que leur reconnaît la Constitution, vise à purger l'ordre juridique des dispositions législatives inconstitutionnelles et assure la priorité de la protection constitutionnelle dans l'ordre juridique national.

Parmi les questions qu'elle engendre, celle de l'articulation avec le droit européen - ainsi la CJUE a été interrogée sur la conformité au droit de l'Union du caractère prioritaire de la question de constitutionnalité - la manière dont le Conseil d'État, la Cour de cassation et le Conseil constitutionnel vont collaborer - c'est alors la question du filtre qui est posée.

Nombre de questions sont ou seront tranchées par les premières applications jurisprudentielles, il était donc nécessaire - compte tenu des délais de procédure - d'attendre la quatrième semaine du mois de septembre 2010 pour disposer de ces premières applications et se former une (toute) première opinion.

C'est la raison pour laquelle LA SEMAINE JURIDIQUE a choisi la date du 22 septembre 2010 pour ce grand colloque ouvert à tout juriste désireux de puiser aux meilleures sources son information sur cette nouvelle procédure et les potentialités que révélera son usage.

**INSCRIPTION GRATUITE
ET OBLIGATOIRE**

- En ligne uniquement sur <http://www.lexisnexis.fr/liens/colloqueqpc>
- Nombre de places limité
- Les actes du colloque feront l'objet d'un numéro hors série de LA SEMAINE JURIDIQUE Édition générale

LA SEMAINE
JURIDIQUE

CONSEIL
CONSTITUTIONNEL

CONSEIL
D'ÉTAT

COUR DE
CASSATION

LA QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITÉ

PREMIER BILAN ET PROSPECTIVE



COMITÉ D'HONNEUR

Jean-Louis DEBRÉ
Président du Conseil constitutionnel

Jean-Marc SAUVÉ
Vice-Président du Conseil d'État

Vincent LAMANDA
Premier Président de la Cour de cassation

Thierry WICKERS
Président du Conseil National des Barreaux

Alain POUHELON
Président de la Conférence des Bâtonniers

Didier LE PRADO
Président de l'Ordre des avocats aux Conseils

Jean CASTELAIN
Bâtonnier du Barreau de Paris

Mercredi 22 septembre 2010 de 8h30 à 17h30
Salle Victor Hugo - 101, rue de l'Université - 75007 Paris

La question prioritaire de constitutionnalité - Premier bilan et prospective

Directeur scientifique Bertrand Mathieu
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne - Université Paris I, Président de l'Association française de Droit constitutionnel, Membre du comité scientifique du JCP G
Bienvenue Philippe Carillon
Président directeur général de LNF

9H00

Accueil Bernard Accoyer
Président de l'Assemblée nationale

9H15

Introduction Jean-Louis Debré
Président du Conseil constitutionnel

QUELLES QUESTIONS ?

9H30

TABLE RONDE 1 LES CONDITIONS

L'appréciation des conditions de recevabilité

Président Jean-Marc Sauvé
Vice-Président du Conseil d'État

Animateur Dominique Rousseau
Professeur à l'Université de Montpellier

La condition de non-déclaration de constitutionnalité

Guillaume Drago
Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Les dispositions susceptibles d'être contestées

Anne Levade
Professeur à l'Université Paris Est-Créteil-Val de Marne

Inconstitutionnalité et inconstitutionnalité

Noëlle Lenoir
Ancien ministre, Ancien membre du Conseil constitutionnel, Avocat à la Cour de Paris

10H45

TABLE RONDE 2 LES PROCÉDURES

Les procédures devant les juridictions saisies du litige

Président Laurent Vallée
Directeur des affaires civiles et du Sceau

Animateur Serge Guinchard
Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas, Recteur honoraire

Juridictions civiles

Hervé Croze
Professeur à l'Université Lyon III - Avocat à la Cour de Lyon

Juridictions pénales

Jean-Yves Leborgne
*Vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris
Membre du comité scientifique du JCP G*

Juridictions administratives

Michèle de Segonzac
Présidente du Tribunal administratif de Paris

Déjeuner libre

QUELLES RÉPONSES ?

14H00

TABLE RONDE 3 LES FILTRAGES

Rigueur ou souplesse du filtrage : le caractère nouveau ou sérieux de la question

Présidente Jacqueline de Guillenchmidt
Magistrat, Membre du Conseil constitutionnel

Animateur Denys de Béchillon
Professeur à l'Université de Pau

Le filtrage selon le Conseil d'État

Bernard Stirn
Président de la Section du contentieux du Conseil d'État

Le filtrage selon la Cour de cassation

Christian Charrault
Président de la 1^{re} Chambre civile de la Cour de cassation

Le point de vue de l'avocat

Jean Barthélémy
*Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation,
Ancien président de l'Ordre*

15H30

TABLE RONDE 4 LA DÉCISION

La décision du Conseil constitutionnel et sa portée

Présidente Pascale Fombeur
Conseiller d'État, ancien Directeur des affaires civiles et du Sceau

Animateur Bertrand Mathieu
*Professeur à l'École de droit de la Sorbonne - Université Paris I,
Président de l'Association française de Droit constitutionnel
Membre du comité scientifique du JCP G*

La procédure devant le Conseil constitutionnel et la décision du Conseil

Marc Guillaume
Secrétaire Général du Conseil constitutionnel

L'autorité de la chose interprétée

Marc Disant
Maître de conférences à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

L'incidence de la décision sur le travail législatif

Charles de la Verpillière
*Député, membre de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale,
Conseiller d'État*

Conclusion et prospective

Robert Badinter
*Sénateur, Ancien Président du Conseil constitutionnel,
Ancien Garde des Sceaux*